

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2017 ;
3. Préavis N° 02/2017 – Comptes et Gestion 2016 ;
4. Préavis N° 04/2017 – Extension du réseau d'éclairage public communal aux chemins de la Dent-d'Oche, des Mémises et à la rue de la Riaz ;
5. Préavis N° 05/2017 – Chemisage des collecteurs d'eaux usées situés sous la route de la Gare et la route de Bremblens;
6. Préavis N° 06/2017 - Réfection du revêtement de la route de la Gare et de la route de Bremblens
7. Préavis N° 07/2017 - Parcelle DDP 1059 : Prolongation du DDP en faveur de M. Erwin Peneveyre / Parcelle N° 661 : intégration de la parcelle dans le cadre de la prolongation du DDP en faveur de M. Erwin Peneveyre ;
8. Election du Bureau du Conseil communal:
 - a. du Président ;
 - b. du 1^{er} Vice-Président ;
 - c. du 2^{ème} Vice-Président ;
 - d. des scrutateurs ;
 - e. des scrutateurs suppléants ;
9. Communications municipales ;
10. Communications du Bureau ;
11. Divers et propositions individuelles.

Le Président, M. Dominique Tavel, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Sont excusés pour cette occasion :

Mme Céline Horisberger

MM. Edy Bridy, Pierre Etter, Philippe Morel, Ramiro Rodriguez, Christian Zuend

Non-Excusé : M. Giovanni Dietler

Mme Muriel Andrey et M. Jean-François Martin fonctionnent comme scrutateurs.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Dominique Tavel rappelle que le préavis No. 03/2017 qui demandait un complément d'information figurera certainement à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil. Il demande à l'assemblée s'il y a des commentaires concernant l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 27 février 2017

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant ce procès-verbal, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté avec remerciements à la secrétaire par 51 voix et une abstention.

3. Préavis municipal N° 02/2017 – Comptes et Gestion 2016

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique et responsable de ce préavis. Concernant les comptes, chapitre 7 du rapport de gestion, elle signale que le rapport de la commission des finances confirme ce qu'elle avait annoncé, soit que la Municipalité est une nouvelle fois satisfaite du résultat des comptes 2016, résultat qui s'avère positif avec un cash-flow de CHF 401'858.40, malgré un excédent de charges de CHF 548'102.-. La différence s'explique par des entrées fiscales intéressantes au niveau des personnes morales et de l'impôt foncier. Ce qui pénalise la commune, ce sont la facture sociale et la réforme policière, systématiquement sous-évalués par le Canton, ce qui amène cette année à un correctif de CHF 158'466.-. Elle n'a rien d'autre à ajouter concernant le rapport de gestion et des comptes.

La parole est donné à M. Sébastien Baconnier, Président de la commission de gestion, qui tient à signaler un oubli dans la conclusion, soit la proposition de la commission de gestion d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité et de lui donner décharge de la gestion 2016. Il n'a rien d'autre à ajouter à son rapport.

Il n'y a pas d'autre remarques concernant le rapport de la gestion municipale ni le rapport de gestion en lui-même.

M. Dominique Tavel passe à la présentation des comptes de l'exercice 2016, point par point puis par chapitre et par nature.

Il demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas et passe ensuite la parole à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport et invite l'assemblée à ratifier les comptes.

M. Dominique Tavel ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2016
- du rapport de gestion de la Municipalité
- du rapport de la Commission de gestion
- du rapport de la Commission des finances

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2016 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016
4. **Préavis municipal N° 04/2017 – Extension du réseau d'éclairage public communal aux chemins de la Dent-d'Oche, des Mémises et à la rue de la Riaz**

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jerome de Benedictis, municipal responsable de ce préavis qui n'a rien à ajouter.

Il passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des Routes et évacuation des eaux usées et claires qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole est passée à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport et invite les conseillers à ratifier les conclusions du préavis.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 04/2017,
- vu le rapport de la Commission des routes et d'épuration,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 114'000.- pour l'extension du réseau d'éclairage public communal,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des installations.

5. **Préavis municipal N° 05/2017 – Chemisage des collecteurs d'eaux usées situés sous la route de la Gare et la route de Bremblens**

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jerome de Benedictis, municipal responsable de ce préavis qui n'a rien à ajouter.

Il passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des Routes et évacuation des eaux usées et claires qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole est passée à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion.

M. Thierry Lambelet se renseigne quant à l'état des collecteurs et à la matière dont elles sont fabriqués (béton, PVC).

M. Jerome de Benedictis répond que les collecteurs ont été examinés par des caméras pour permettre à l'ingénieur d'étudier la question. Les collecteurs sont en béton et présentent des fissures ce qui n'est pas admissible par la loi pour des collecteurs d'eau usée, vu le risque de pollution. Il y a donc une nécessité, légale avant tout, à remplacer ces collecteurs en béton.

M. Thierry Lambelet répond qu'il ne met pas en cause le chemisage, mais s'inquiète de l'état de la structure.

M. Jerome de Benedictis répond que la structure est bonne et qu'en l'état actuel le chemisage est permis.

Personne d'autre ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 05/2017,
- vu le rapport de la Commission des routes et d'épuration,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 174'000.- pour le chemisage des collecteurs d'eaux usées sous les routes de la Gare et de Bremblens,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- de prélever cette somme sur le Fonds de réserve pour les égouts, compte N° 9280.110,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des installations.

6. Préavis N° 06/2017 - Réfection du revêtement de la route de la Gare et de la route de Bremblens

M. Dominique Tavel repasse la parole à M. Jerome de Benedictis, municipal responsable de ce préavis qui n'a rien à ajouter.

Il passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des Routes et évacuation des eaux usées et claires qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole est passée à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances, qui précise que la subvention à recevoir, soit CHF 100'000.- sera déduit du crédit à ratifier. Il n'a rien d'autre à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion.

M. Thierry Lambelet dit que durant le deuxième semestre, les SI changeront les canalisations gaz et eau et demande si la route sera rouverte à ce moment-là.

M. Jerome De Benedictis répond qu'en effet, de gros travaux sont prévus sur la route de la gare en deuxième semestre. Une information aux riverains a d'ailleurs déjà été faite. Une fouille commune aurait impliqué des surcoûts très élevés. D'autre part, les collecteurs ne sont pas du même côté de la route que les services. Joindre ces travaux aurait engendré un surcoût par rapport au coût du chemisage seul.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 06/2017,
- vu le rapport de la Commission des routes et d'épuration,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (51 OUI – 1 NON – 0 ABSTENTIONS)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 334'000.- pour la réfection du revêtement de la route de la Gare et de la route de Bremblens,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve,
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des infrastructures.

7. Préavis municipal N° 07/2017 – Parcelle DDP 1059 : Prolongation du DDP en faveur de M. Erwin Peneveyre / Parcelle N° 661 : intégration de la parcelle dans le cadre de la prolongation du DDP en faveur de M. Erwin Peneveyre

M. Dominique Tavel repasse la parole à M. Eric Maillefer, municipal responsable de ce préavis qui rappelle qu'il s'agit de la deuxième fois que ce sujet est présenté au Conseil communal. Il pense que la proposition actuelle est favorable à la commune et plus équitable pour les deux parties. Il n'a rien à ajouter au préavis.

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Delphine Zurn, Présidente de la Commission ad'hoc, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La parole est passée à M. Philippe Diserens, Président de la commission des finances, qui dit qu'au vu des nouvelles négociations menées par la municipalité, le Conseil communal peut se féliciter de la décision prise en décembre 2015 et invite le Conseil à ratifier les conclusions de ce préavis.

M. Dominique Tavel ouvre le débat.

M. Thierry Lambelet demande des précisions quant à la parcelle que M. Peneveyre désire louer en DDP.

M. Eric Maillefer répond que le DDP 1059 porte sur la partie indiquée en rouge sur le plan. La partie bleue comprenant le parking, parcelle 661, est louée à des conditions encore plus favorables que celles du DDP actuel. Les conditions de location du parking seront intégrées dans le nouveau DDP. Le reste du parking concerne le Bowling.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2017,
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (51 OUI – 0 NON – 1 ABSTENTION)

- de prolonger le droit de superficie de la parcelle DDP N° 1059 d'une surface d'environ 2'105 m², en incluant la partie de la parcelle N° 661 d'une surface d'environ 1'126 m², en faveur de M. Erwin Peneveyre, soit environ 3'231 m² (cette surface sera déterminée précisément lors de l'abornement du giratoire du Brizet), pour une durée de 75 ans,
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales.

8. Election du Bureau communal

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Daniel Dietrich, premier vice-président qui annonce l'élection du Bureau du conseil. Avant de procéder à cette élection il lit l'article 12 du règlement du Conseil, soit:

"Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal."

Il rappelle que le Président sortant est M. Dominique Tavel et demande s'il y a des candidats à la présidence.

M. Jean-Nicolas Muff présente la candidature de M. Dominique Tavel qui l'accepte. Il n'y a pas d'autre candidat, M. Dominique Tavel est donc réélu à l'unanimité par acclamation.

M. Dominique Tavel remercie l'assemblée de la confiance et procède à l'élection du premier Vice-Président. Il passe la parole à M. Jean-Nicolas Muff qui présente la candidature de M. Daniel Dietrich, premier Vice-Président sortant, qui accepte. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Daniel Dietrich est donc réélu à l'unanimité par acclamation.

M. Dominique Tavel procède à l'élection du deuxième Vice-Président et passe la parole à M. Daniel Dietrich, qui présente la candidature de M. Jean-Nicolas Muff, deuxième Vice-Président sortant, qui accepte. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Jean-Nicolas Muff est donc réélu à l'unanimité par acclamation.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Claude Bucher qui présente les candidatures des scrutateurs, soit MM. Jean-François Martin, actuellement scrutateur et Fabien Descoedres, actuellement scrutateur suppléant, qui acceptent. M. Dominique Tavel précise que Mme Muriel Andrey est démissionnaire du poste de scrutatrice. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Jean-François Martin est donc réélu et M. Fabien Descoedres est élu à l'unanimité par acclamation.

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Muriel Andrey qui présente les candidatures de M. Claude Bucher, actuellement scrutateur suppléant, et Mme Catherine Paganuzzi comme scrutateurs suppléants qui acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature, M. Claude Bucher est donc réélu et Mme C. Paganuzzi est élue à l'unanimité par acclamation.

9. Communications municipales

M. Jean-Marc Landolt :

1. Gare de triage de Denges-Echandens

Les CFF nous ont récemment fait savoir que la réalisation des travaux pour les parois antibruit a pris un certain retard et que l'exécution de ceux-ci est reportée, en principe, à cet automne. Une information des CFF sera distribuée aux habitants le moment venu.

2. Plan de Quartier (PQ) « Chemin du Stand »

A la suite de l'approbation préalable du Plan de Quartier « Ch. du Stand » par le Département du territoire et de l'environnement le 21 avril 2017, un opposant a fait recours contre cette décision, ainsi que contre la décision du Conseil communal du 05 décembre 2016.

La Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) a imparti un délai au 29 juin 2017 à la Municipalité d'Echandens pour déposer sa réponse sur le recours. Celle-ci sera établie par notre avocat, Me Thévenaz.

3. Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Grand-Pré »

Le Plan Partiel d'Affectation « Grand-Pré » est actuellement soumis à l'enquête publique du 09 juin au 10 juillet 2017. Une séance d'information à la population a eu lieu le 14 juin 2017, à la salle des Utins.

4. Rappel des règles sur la police des constructions

Afin d'éviter des situations conflictuelles, nous rappelons que tous travaux liés à la police des constructions doivent être annoncés à la Commune. La liste non exhaustive de ces derniers figure à l'art. 123 du Règlement communal du Plan Général d'Affectation et de la police des constructions.

M. Eric Maillefer :

1. Collecte de déchets amiantés

Suite à la campagne menée par la Direction Générale de l'Environnement et les périmètres, dont Valorsa, Echandens a participé à la collecte des déchets amiantés du 25 mars 2017. Cette récolte a eu un certain succès, puisque ce sont 2'060 kg de déchets amiantés que les habitants de notre commune ont apporté à la déchèterie.

2. Tennis Club La Venoge

Les discussions se poursuivent entre la Municipalité et le Comité du Tennis Club de la Venoge. La Commune a officiellement cédé les 80 parts sociales qu'elle détenait. Le Tennis a quant à lui fait part à la Municipalité de son intention d'interrompre le DDP et de céder les installations sportives et le Club House à la Commune.

Actuellement, le TC la Venoge est en train d'élaborer la modification de ses statuts avec un soutien juridique, afin de poursuivre le processus de manière à ce que la procédure soit conforme aux lois en vigueur.

La Municipalité reviendra à ce sujet auprès du Conseil, afin que vous puissiez vous prononcer sur la reprise anticipée de ce DDP, ainsi que pour l'octroi d'un crédit d'étude pour la rénovation des installations et du Club House.

3. Parc du Château / Dégâts au mur et au portail

Lors de l'abattage du Gledistia triacanthos, plus connu sous le nom de « févier d'Amérique », de près de 22 m de haut, une partie du tronc est tombée sur le mur du parc du Château et le portail en fer forgé. Heureusement, ni les employés de l'entreprise spécialisée, ni le personnel de la voirie n'ont été blessés. Par contre les dégâts ont été relativement importants. La plus grande partie sera prise en charge par l'assurance de l'entreprise d'abattage.

4. Nacelle intercommunale

Il y a une vingtaine d'années, une nacelle avait été acquise par trois communes : Prévéranges, Lonay et Echandens. Les deux communes partenaires n'utilisaient plus cette nacelle depuis quelques temps. La voirie d'Echandens n'utilisait plus beaucoup non plus cette machine encombrante et peu pratique à déployer. Cet engin a été vendu d'un commun accord entre les communes concernées pour le prix de Fr. 3'000.--.

En cas de besoin, notre service de voirie aura recours à la location de machines modernes et adaptées aux divers travaux.

5. Mme Elodie Ferreira

Mme Elodie Ferreira, apprentie au sein de notre service de voirie, a brillamment réussi ses examens de fin d'apprentissage en obtenant le CFC de Jardinier-Paysagiste. La Municipalité félicite Mme Ferreira et a décidé de l'engager comme employée au service de voirie dès le 1^{er} juillet 2017.

6. M. Luis Nunes da Silva

Conformément à l'article 32 de la loi sur la formation professionnelle, M. Luis Nunes da Silva a suivi une formation en cours d'emploi. Il a brillamment réussi les examens de fin de formation et obtenu le CFC d'agent d'exploitation. La Municipalité félicite M. Nunes da Silva pour cette nouvelle qualification.

7. Football Club Echandens

Après avoir suivi la magnifique saison du FC Echandens, la Municipalité tient à féliciter tous les joueurs et le nouveau comité pour les résultats obtenus ainsi que pour la dynamique dont fait preuve le Club. C'est également avec plaisir que nous avons appris la constitution d'une seconde équipe dès la prochaine saison, ceci reflétant l'enthousiasme des jeunes pour le FC Echandens.

Mme Katharina Zurn :

1. Inauguration EMS La Chocolatière

Après plusieurs années de travaux, l'EMS la Chocolatière a pu ouvrir ses portes fin avril 2017 et l'inauguration officielle a eu lieu le 16 juin 2017. L'établissement a une capacité de 44 lits, dont 13 en courts séjours. La plupart des chambres sont des chambres individuelles.

2. Carrelage magasin PAM

Au début de l'année, une partie du carrelage du magasin PAM a été remplacée et les toilettes ont été remises en état (faïences, lavabo), pour un montant de Fr. 7'155.50.

3. Aide humanitaire

La commission aide humanitaire s'est réunie le 4 mai 2017 au Château et a décidé de soutenir les projets suivants :

	CHF
1) FEDEVACO, Projet Norlha: agriculture durable au Népal	1 500.00
2) FEDEVACO, Projet Burkina Faso: appui gestion déchets	2 000.00
3) FEDEVACO, Projet Madagascar: accès à l'eau potable	1 500.00
4) Centre pour la Promotion de la Santé de Kangu au Congo	1 500.00
5) Fondation DIGGER: déminage en Irak	3 000.00
6) MEDAIR	3 000.00
7) Le Pont: projet en Bolivie	1 500.00
8) Les Enfants de l'Arc-en-Ciel, pour le centre scolaire en Rép. Dom	2 000.00
9) Urgence en Syrie, CICR	5 000.00
10) Vivamos mejor, projets Brésil et Colombie	2 000.00
11) 3 Jeunes en collab. avec Nouvelle Planète, Projet Cameroun	2 000.00
TOTAL	25 000.00

4. Collège du Chaney

En octobre 2016 (Communication Municipale N° 15/2016), nous vous annonçons des investigations sur les collecteurs d'eaux claires du collège du Chaney, suite à des infiltrations d'eau entre la chape et le sol de la salle de gymnastique.

Les travaux de création de chambres de visite, de curage et de nettoyage des collecteurs ont été effectués. Le coût total est de Fr. 11'601.90 TTC.

M. Jerome de Benedictis :

1. Chantier du giratoire du Brizet

La pose du revêtement définitif du giratoire du Brizet est planifiée sur trois dimanches du mois d'août de cette année. Ces travaux impliqueront une fermeture complète du giratoire hormis aux transports publics et aux services d'urgence. Une déviation sera mise en place. La Municipalité communiquera les dates retenues pour ces fermetures dès que celles-ci seront connues.

2. Chantier des Aribus et de la Zone 30 à la Rue du Château

Le chantier est maintenant terminé et la pose de la signalisation et du marquage définitif sont prévus durant les prochains jours, selon les prévisions météorologiques.

3. Guidage LED à la route de Bremblens

La Municipalité a décidé de procéder à la pose de clous de guidage lumineux de part et d'autre de l'îlot de la route de Bremblens afin d'améliorer sa visibilité. Cette installation a été

possible grâce à l'arrivée sur le marché de clous solaires et à l'accord du Voyer pour la pose de cette signalétique en guise d'expérimentation. Le coût total de l'installation est de Fr. 4'228.20 TTC pour 10 clous.

Mme Irène Caron :

1. Personnel de l'administration communale

Absent pour raison de santé depuis le 25 janvier 2017, M. David Hafner, employé de notre administration durant près de 5 ans, ne fera plus partie du personnel communal au 30 juin 2017. Ad Intérim, il est remplacé par Mlle Natacha Chevalley. Nous remercions M. Hafner pour le travail fourni durant toutes ces années.

La Municipalité avait mandaté la société BDO pour un audit en fin d'année 2016 de notre administration communale. Forte des conclusions de ce rapport d'audit, elle a décidé de renforcer l'équipe en charge de la bourse, des finances et des impôts en engageant une personne appelée à collaborer avec Mme Martine Comte, responsable. Mlle Delphine Catillaz a été choisie parmi les 50 dossiers de candidature reçus ; elle débutera le 17 juillet 2017, à 80 %, dans un premier temps. Nous lui souhaitons la cordiale bienvenue et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

L'autre mesure préconisée par BDO était de décharger notre Greffe, M. Laurent Ceppi. C'est Mme Caroline Paratore, en charge jusqu'ici des impôts communaux, qui devient son assistante, toujours avec un 60 % d'ETP.

2. GRAC – Tréteaux d'affichage

Les tréteaux servant principalement à annoncer les spectacles organisés au Caveau par le GRAC (Groupe d'animation du Caveau), devenant inutilisables pour raison d'âge, il a été décidé de les remplacer. Le mandat a été donné à la société Metal-System, qui a développé le concept et qui nous fournira 9 tréteaux (5 pour le GRAC et 4 pour la Commune), pour un montant de Fr. 5'300.00 TTC.

3. Concert de Jazz gratuit

La formation dont fait partie depuis de nombreuses années un ancien Conseiller communal, M. Jean-Daniel Gisclon, s'est produite chaque année au Caveau d'Echandens depuis 18 ans. Le Swiss Yerba Buena Creole Rice Jazz Band, puisque c'est de lui qu'il s'agit, cessera à la fin de l'année de se produire dans sa formation actuelle. Afin de marquer le coup, les musiciens ont accepté de donner un concert gratuit, pour la deuxième fois, à la population d'Echandens. Cet événement aura lieu après-demain, mercredi 28 juin, sur la place du Saugey devant la terrasse de l'Auberge. En cas de mauvais, ce dernier aura lieu à la Grand salle.

Nous vous invitons à y venir nombreux !

4. Fêtes au Château

Dans la foulée, nous vous rappelons les prochaines Fêtes au Château, qui auront lieu le vendredi et le samedi 18 et 19 août, ou les 25 et 26 août en cas de mauvais temps. A l'issue de la réception officielle des nouveaux habitants de la Commune, le samedi dès 11h30, la population est invitée à se joindre à nous pour le verre de l'amitié, avant de poursuivre la journée avec la course des enfants à travers le village, puis les spectacles pour enfants et pour adultes qui suivront, ou tout simplement pour faire la fête dans le magnifique parc de notre Château.

5. Fête nationale

Mais que toutes ces joyeusetés ne nous fassent pas oublier le 1er août ! Vous êtes également attendus nombreux sur la place du Saugey le lundi 31 juillet pour une soirée sous ou à côté de la cantine organisée par la Jeunesse d'Echandens, ainsi que le 1er août au même endroit dès 17h30, avant le départ du cortège à 21h30 pour la partie officielle près du

feu, avec la traditionnelle verrée offerte par la Commune pour célébrer dignement notre fête nationale.

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux lors des diverses activités qui ponctueront nos mois d'été, et remercions d'ores et déjà tous les bénévoles qui s'engagent pour offrir ces animations à notre population.

Il nous reste à vous souhaiter d'ores et déjà un magnifique été et de belles vacances !

10. Communications du Bureau

M. Dominique Tavel revient sur les votations du 30 avril et du 21 mai 2017, soit :

Elections cantonales:

Taux de participation : 42.8% pour l'Election du Grand Conseil – 44.7% pour le Conseil d'Etat.

Votation fédérale : Loi sur l'énergie :

Participation 50%, résultat : 530 oui contre 246 non.

Il fait part d'une réflexion du Bureau concernant la diffusion des coordonnées (tél. et emails) des conseillers communaux. Cela faciliterait entre autres la communication entre les différentes commissions et leurs membres. Il demande à ce que les conseillers qui ne désirent pas que leurs coordonnées soient partagées, s'annoncent à la secrétaire du Conseil à l'issue de la présente séance.

11. Divers et propositions individuelles

M. Francisco Fiol dit avoir observé un employé communal en train de tailler des arbres à la place du Saugey en porte-à-faux sur une échelle à deux pants, à environ 3 mètres de hauteur. Il estime que cela est vraiment trop dangereux.

M. Eric Maillefer le remercie de la remarque et signalera cela à qui de droit.

M. Samy Pache demande si le règlement communal de la police des construction existe en version papier, y compris le PGA.

M. Jean-Marc Landolt répond que les conseillers communaux doivent avoir reçu ce document. Il vérifie avec l'administration si ce document a été imprimé, version A5. Dans tous les cas, une distribution de la version 2009 sera faite avec le PGA mis à jour.

M. Dominique Tavel intervient pour dire que les anciens conseillers l'ont reçu. Ce ne sont probablement que les nouveaux élus qui ne l'ont pas reçu.

M. Jean-Nicolas Muff s'adresse à la Municipalité concernant un programme intentionnel de législature. En début de la dernière législature (2011-2016), les conseillers avaient reçu un tel programme. Est-ce que cela a été fait pour la législature 2016-2021 ?

Mme Irène Caron le remercie de son interpellation. Elle confirme qu'il n'y a pas eu de programme intentionnel pour la législature actuelle. La Municipalité est passablement occupée actuellement, mais en discutera durant l'été.

M. Samy Pache signale que M. Jerome de Benedictis avait annoncé la fermeture du giratoire au mois d'août et demande si cela coïncidera avec les fêtes au Château.

M. Jerome de Benedictis répond que la fermeture n'aura lieu que les dimanches et ne coïncidera donc pas avec les fêtes au Château. Une déviation sera de toute façon mise en place. L'entreprise a d'ailleurs été informée de ces fêtes au Château.

M. Francisco Ruiz désire faire une proposition concernant les jetons de présence. Il croit se rappeler que l'année passée, environ CHF 3000.- ont été versés à la Fondation Théodora. Vu qu'il existe déjà une commission qui fait des dons, il estime que cet argent devrait être donné aux familles villageoises dans le besoin. Elles pourraient par exemple toucher des bons de CHF 500.- valables au PAM.

M. Dominique Tavel signale qu'il s'agit de deux choses bien différentes: d'un côté il y a la commission humanitaire, qui attribue de l'argent budgétaire. De l'autre côté avec les jetons de présence, il s'agit d'un don volontaire de la part des conseillers communaux. Néanmoins, le Bureau retient la proposition pour la prochaine attribution des dons.

M. Jacques Perrinjaquet demande si l'agenda du deuxième semestre est connu.

M. Dominique Tavel répond que le Bureau n'a pas reçu l'agenda.

Mme Irène Caron intervient pour dire qu'elle fera le nécessaire pour qu'il soit adressé au Président au plus vite. Elle lui remet une copie papier.

M. Dominique Tavel annonce les deux prochaines séances du Conseil communal, soit le 2 octobre et le 4 décembre 2017.

Mme Doris Laydu se renseigne quant à la qualité de l'eau à l'école. Les élèves prennent des bouteilles de la maison, car l'eau à l'école avait un mauvais goût. Est-ce qu'il y a une position officielle par rapport à la qualité de l'eau ?

M. Jerome de Benedictis confirme que l'eau arrivant à Echandens est de très bonne qualité, mais que la distribution dans les parcelles privées est du ressort privé. Dans le cas précis, il s'agit de la responsabilité de l'école elle-même. Il se renseignera auprès du service de l'eau et transmettra la réponse.

Mme Muriel Andrey remercie la voirie pour la décoration florale au village. D'autre part, elle signale que pour la course des enfants lors des fêtes au château il manque encore des bénévoles. Elle invite l'assemblée à donner quelques heures pour assurer la sécurité des enfants sur le parcours. Elle est à disposition pour prendre les inscriptions et répondre à d'éventuelles questions.

M. Luc Vittoz informe qu'il faisait partie de la commission de gestion 2016 qui avait interrogé M. Michel Perreaud, Municipal concernant le conseil d'établissement. A la fin du rapport, la commission avait noté :

"la Cogest suggère d'ajouter certaines informations dans le journal ainsi que sur le site internet de la commune, ... les PV des séances du Conseil d'Etablissement comme cela se fait dans la plupart des autres communes".

Une année après, il constate que rien n'a changé. Il explique en quelques mots en quoi consiste les conseils d'établissement qui ont été instauré par la loi en 2006 et mis en vigueur en janvier 2007, modifiant la loi scolaire de 1984. Ils succèdent à la Commission scolaire, mais avec des attributions différentes: ils ont pour fonction de favoriser l'interaction entre les milieux concernés par l'école et de permettre une meilleure insertion de celle-ci dans l'environnement, ainsi que de susciter échanges et propositions en regard des problématiques rencontrées. Les conseils sont composés de représentants des autorités, des professionnels de l'école, des parents d'élèves et de représentants de la société civile

concernée par l'école. Chaque conseil a son règlement basé sur un canevas donné en 2007/2008 environ. Le conseil de l'établissement de Préverenges a été créé très tardivement, soit au printemps 2012. Les membres de ces conseils sont élus pour la durée d'une législature et se réunissent au moins deux fois par an. Ils traitent de choses telles que les problèmes de sécurité aux abords de l'école, du mobilier urbain dans la cour de l'école, organisent des conférences, etc.

Il estime que la population devrait être au courant de ce qui se fait dans ces conseils d'établissement, d'où le commentaire dans le rapport de gestion. Sur le site internet de la commune il n'y a que le règlement du Conseil d'Etablissement mais pas de lien avec son site internet. Sur le site du Conseil d'Etablissement, il y a une liste des membres mais qui est fautive et non-datée. Il n'y a que deux rapports d'activités (2012 et 2013) puis plus rien d'autre. C'est pourquoi, il demande à ce que les PV soient publiés comme dans les autres communes (Renens, Bussigny, Crissier, Ecublens, Morges, etc). Est-ce que le commentaire de la Comgest a été discuté en conseil d'établissement ? Si oui, quelle est la réponse et sinon pourquoi est-ce que cela n'a pas été relayé l'année d'après ?

Mme Katharina Zurn a assisté à deux séances du Conseil d'Etablissement depuis le début de la législature, et indique que ce sujet n'a pas été abordé. Elle s'en occupera prochainement.

Mme Catherine Paganuzzi interpelle M. Jerome de Benedictis car plusieurs personnes lui ont parlé du manque de visibilité à la croisée chemin du Motty / route d'Ecublens depuis le changement de priorité. En effet, il y a peu de visibilité en montant la route d'Ecublens. Est-ce qu'un miroir sera installé à cet endroit ?

M. Jerome de Benedictis remercie la conseillère et répond qu'avant tout la signalétique sera pris en charge, soit le marquage au sol définitif, puis un panneau d'entrée de zone 30 ce qui implique la priorité de droite. Après cela, si la sécurité impose d'autres mesures, elles seront prises. Il faudra alors voir avec le voyer de l'Etat ce qui pourra être fait de plus.

M. Claude Bucher revient sur les travaux de la place de jeux et demande pourquoi le revêtement n'a pas été choisi de couleur clair, surtout compte tenu des températures estivales. Est-ce que cela existe ?

M. Eric Maillefer rappelle que le revêtement précédent était rouge, ce qui est nettement plus cher. Un revêtement de type standard a donc été choisi. Mais si cela s'avérait trop chaud, une peinture de sol plus claire peut être envisagée.

M. Charles Richard intervient par rapport aux rétrécissements de la route vers le Château, maintenant que les arrêts de bus sont installés. L'arrêt de bus du Moty se trouve en face d'écriteaux au milieu de la route. Il pense qu'une moissonneuse-batteuse n'a plus la place de passer. Est-il possible d'enlever ces écriteaux facilement afin de permettre le passage de ce genre de véhicule.

M. Jerome de Benedictis confirme que la problématique a été discutée avec un agriculteur villageois. La nouvelle borne qui vient d'être posée est flexible. Elle est en plastique et peut être couchée, puis se relèvera automatiquement. Cela ne devra donc plus poser de problème. Si cette borne devait trop mal supporter le passage des véhicules, une solution sera cherchée par la suite. Il est éventuellement envisageable de retirer cette signalétique durant les périodes de passages fréquents des agricultures, mais ce n'est pas prévu actuellement.

M. Jacques Perrinjaquet revient sur l'intervention de M. Luc Vittoz concernant une observation faite par la commission de gestion 2016. Il rappelle l'art. 94, 2^{ème} alinéa, qui dit

que "la municipalité expose dans son rapport la suite donnée aux observations sur la gestion qui ont été maintenues par le conseil l'année précédente." Il est surpris que la commission de gestion suivante n'ait pas vérifié si les requêtes formulées avaient été suivies.

M. Dominique Tavel confirme que cela aurait dû être fait.

Plus personne ne demandant la parole, le président invite les conseillers de percevoir leur jeton de présence à la table des scrutateurs. Il souhaite un bel été à l'assemblée et clôt la séance vers 21h15.

Le Président :

Dominique Tavel



La Secrétaire :

Thérèse Maillefer